



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

CAP N° 2 ENCADREMENT




COMPOSITION DE LA CAP

Une CAP comprend en nombre égal et paritaire des représentant.es de l'administration et des représentant.es du personnel, avec des membres titulaires et des membres suppléants.

Le nombre de représentant.es du personnel dépend de l'effectif des fonctionnaires relevant de la CAP. La CAP est présidée par l'administration.

QUE FONT VOS ÉLU.ES CFDT À LA CAP ?

Ils-elles assurent la défense de vos droits et participent aux décisions qui impactent votre carrière. Ils-elles donnent leur avis sur les projets de décisions individuelles et les recours des agents concernant :

- le refus de titularisation et licenciement, refus de démission, conflit relatif aux conditions d'exercice du temps partiel, refus de détachement, refus de congé disponibilité, refus d'une demande de télétravail, refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps, etc.,
- la décision de refus d'un congé pour formation syndicale, de préparation aux concours et examens professionnels, ou de formation personnelle, de formation dans le cadre du compte personnel de formation,
- la décision de renouvellement ou de non-renouvellement du contrat d'embauche d'un fonctionnaire handicapé,
- en formation disciplinaire sur les propositions de sanction de l'administration,
- la révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel.





LA CFDT ET VOUS



- Avec la loi de transformation de la fonction publique, ce sont désormais 7 corps qui sont regroupés au sein d'une même CAP : **Directeurs des services de greffe judiciaires, Attachés d'administration, Cadres éducatifs de la PJJ, Directeurs de la PJJ, Directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, Chefs de service pénitentiaire, Directeurs techniques de l'administration pénitentiaire.**
- La CFDT, est la 1^{re} organisation syndicale chez les cadres car tous les cadres y sont connus et reconnus dans ce qui les rapproche sans jamais nier leurs spécificités.
- Voter CFDT, c'est refuser de tomber dans le jeu de l'administration qui essaie d'opposer les corps les uns aux autres. Plutôt que de se laisser noyer au sein d'une CAP commune, faites le choix d'en faire une force, tous ensemble, avec la CFDT.

Votez CFDT pour que les corps d'encadrement ne soient plus la variable d'ajustement, le fusible facile et silencieux

- La CFDT portera haut la réflexion sur les carrières des corps d'encadrement car nos carrières sont sacrifiées à l'heure actuelle.
- Les réformes statutaires et indemnitaires ont sacrifié l'attractivité de nos carrières, les exemples sont nombreux : réforme des greffes de 2015 qui a oublié les directeurs des services de greffe et conduit aux blocages dans la gestion du corps, création du corps des chefs de service pénitentiaire dont les incohérences conduisent à l'inéquité, invention d'un groupe IFSE « stagiaire » des attachés niant la réalité de leurs attributions, réforme des cadres éducatifs pour laquelle nous avons dû veiller à ce que personne ne soit oublié, grilles des directeurs de service de la PJJ tassées et sacrifice d'une génération de directeurs de service pour l'accès au hors classe, défiance de l'administration à l'égard des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation auxquels elle oppose qu'ils ne font pas partie de l'encadrement supérieur.

- La CFDT affirme la valeur et l'expertise des cadres du ministère de la justice. Cette valeur doit être reconnue et valorisée.
- Cela passe par :
 - une réflexion de fonds sur nos métiers,
 - des grilles réfléchies et revalorisées,
 - un indemnitaire à la hauteur de nos responsabilités et non de l'enveloppe budgétaire systématiquement insuffisante.

Le ministère doit se donner les moyens de cette reconnaissance !

- L'encadrement est au cœur des évolutions du ministère, la CFDT exige que cet engagement soit mis en lumière car :
 - Quand il y a une réforme, nous sommes sommés de faire en sorte que ça fonctionne et toujours à moyens constants.
 - Quand les moyens alloués par le ministère sont insuffisants ou dépassés, ce sont les cadres qui sont dans les services avec les agents et doivent assumer ces dysfonctionnements institutionnalisés. L'exemple des errements informatiques du ministère en est l'illustration criante.
 - Quand il faut mettre en place les nouvelles formes de travail, pérennes comme le télétravail ou de crise comme avec le COVID-19 ce sont les cadres qui sont sollicités.
- Tout cela, les cadres le font souvent au prix de leur équilibre vie privée / vie professionnelle avec des atteintes à leur droit à la déconnexion et donc à leur santé : astreintes de week-end, heures supplémentaires non rémunérées, travail sur leur temps personnel pour respecter les délais etc.
- La CFDT veillera à préserver ces équilibres et à ce que les contraintes particulières de nos missions soient compensées.

Voter CFDT, c'est voter pour un réseau Cadres qui a fait ses preuves et qui aujourd'hui œuvrera au sein de cette CAP !



LA CFDT ET VOUS



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !

EN 2023

Le regroupement des CAP avec un passage de 23 CAP nationales par corps à 9 CAP regroupant chacune plusieurs corps.

TOUS UNIS !



LA CFDT ET VOUS



● Pourquoi voter CFDT ? ●

Voter CFDT c'est voter pour un syndicat qui vous place au cœur de ses revendications :

- En étant à votre écoute et une force de propositions,
- En défendant vos droits et vos intérêts,
- En alertant l'administration sur vos difficultés,
- Fidèles à nos valeurs nous soutiendrons les projets ayant un impact positif sur votre quotidien.

Voter CFDT, c'est bénéficier de la force du premier syndicat de France.